

Egliseneuve d'Entraigues

Bulletin municipal n° 24



Egliseneuve d'Entraigues

Communauté de communes du Sancy



Informations pratiques

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public

Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

Députée : Laurence VICHNIEVSKY

laurence.vichniesky@assemblée-nationale.fr

Sous-Préfet : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

Elisabeth CROZET :

Crozet-gay63@orange.fr

Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc

63240 Le Mont-Dore -

Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITÉ :

Médecins (Besse) :

Corinne SUDRE : 04 73 79 50 68

Fanny TESTARD : 04 73 79 50 68

Marina TOURNADRE : 04 73 79 50 68

permanence à Egliseneuve tous les lundis, mercredis et vendredis
consultations ou sur rendez-vous : 04 73 79 50 68

Sandrine DI MIGLIO : 07 68 70 89 22

Cabinet d'ostéopathie : 04 73 89 68 78

Clément Chaput

Pascal Ferrand

Julien Pascal

Marion Planeix

Dentistes :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09 (Besse)

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67 (Besse)

Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09 (Besse)

Infirmiers :

Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Egliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Pharmacie : Claire Beghein : 04 73 71 91 37

Cabinet Vétérinaire : 04 73 71 94 67

Didier Rousseau

Méloé Tronche

Kinésithérapeutes :

Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19 (Besse)

04 71 78 53 07 (Condat)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette : 04 73 71 91 78

Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

Ramassage des objets encombrants : réservés aux personnes

Ligne régulière des Autocars André LR 108 (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi.

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 Arrivée Clermont-Fd : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30

Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—**Arrivée Égliseneuve 18:14**

(Lundi et mercredi)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve 19:45** (Vendredi)

Le mot du Maire



Chères Égliseneuveuses, chers Égliseneuvois,

La nouvelle équipe municipale est très heureuse de vous présenter ce nouveau bulletin. Après cette période particulièrement difficile nous sommes rassurés de constater que la vie reprend petit à petit son cours malgré les mesures de précautions sanitaires en vigueur.

En mars dernier le confinement nous a soudainement forcés à réduire au minimum toute vie sociale et économique. La lutte contre l'épidémie nous a contraints à rester cloîtrés à la maison. Alors, nous avons pu réaliser la chance que nous avons de vivre à la campagne loin des difficultés qu'ont pu endurer les habitants des villes. Heureusement, notre secteur géographique a été peu touché par la maladie.

Le nouveau conseil municipal a pu prendre ses fonctions le 23 mai et l'ensemble des élus tiennent à vous remercier pour la confiance que vous leur avez accordée. Nous tâcherons de gérer au mieux les intérêts de la commune et de travailler à son développement.

Nous avons tous pu constater que notre territoire a retrouvé de l'attractivité depuis peu. Nous tenons à souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants, particulièrement aux nouveaux actifs qui participeront au dynamisme de notre village.

Nous avons de bonnes raisons d'être optimistes et souhaitons que cet élan perdure. Nous travaillerons à soutenir cette dynamique, notamment au travers de nos investissements en matière de tourisme.

En espérant que nous pourrons nous rencontrer au cours des activités estivales qui pourront se dérouler, nous vous souhaitons un bon été et restons disponibles à vos suggestions.

Bien cordialement

*Votre maire,
Didier CARDENOUX*

Nouveau conseil municipal



De gauche à droite : Catherine Auguin, Denis Chauvet, Méloé Tronche, Didier Cardenoux, Danielle Huguet, Lucien Andraud, Eliane Goy, Laurent Marion, Véronique Pissavy, Pierre Moins, Gérard Verdier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création de 3 postes d'adjoints au Maire :

Pierre MOINS - 1er adjoint

Eliane GOY - 2ème adjoint

Lucien ANDRAUD - 3ème adjoint

La vie communale

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable en Mairie

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 11 Juin 2020

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Danielle HUGUET, Véronique PISSAVY, Gérard VERDIER, Méloé TRONCHE, Denis CHAUVET, Catherine AUGUIN, Laurent MARION.

Secrétaire de séance : Méloé TRONCHE

DÉLÉGATIONS DU MAIRE :

A l'unanimité, le Conseil décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire précise toutefois qu'aucune décision ne sera prise sans l'avis du Conseil municipal qu'il s'engage à tenir régulièrement informé.

INDEMNITÉS DES ÉLUS :

Monsieur le Maire fait état du nouveau barème relatif aux indemnités des élus qui prévoit un taux maximal de 25.5 % de l'indice 1027 pour les maires des communes de moins de 500 habitants et un taux maximal de 9.90 % de ce même indice pour les adjoints.

Messieurs CARDENOUX et MOINS (respectivement Maire et premier adjoint) informent les élus qu'ils ne souhaitent pas d'augmentation et proposent de conserver les indemnités attribuées lors de leur précédent mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 23 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :

Taux en pourcentage de l'indice 1027 conformément au barème visé par les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales :

Maire :	17.00 %
1er Adjoint :	6.60 %
2ème Adjoint :	6.60 %
3ème Adjoint :	5.60 %

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES DIVERS ORGANISMES ET SYNDICATS :

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de désigner les délégués communaux titulaires et suppléants auprès d'organismes et syndicats divers.

Le Conseil, ayant ouï et après délibération, décide à l'unanimité de nommer comme suit les délégués.

➤ **SIVOM DU PAYS DE BESSE CÉZALLIER-SANCY :**

- **Délégués titulaires :**
 - Didier CARDENOUX
 - Véronique PISSAVY
- **Délégué suppléant :**
 - Danielle HUGUET

- **SICTOM DES COUZES :**
 - **Délégués titulaires :**
 - Eliane GOY
 - Lucien ANDRAUD
 - **Délégué suppléant :**
 - Denis CHAUVET
 - Gérard VERDIER

- **EPF-SMAF :**
 - **Délégué titulaire :** Pierre MOINS
 - **Délégué suppléant :** Eliane GOY

- **SIEG : Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz :**
 - **Délégué titulaire :**
 - Gérard VERDIER
 - **Délégué suppléant :**
 - Laurent MARION

- **ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne :**
 - **Délégué titulaire :** Pierre MOINS

- **PARC REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE :**
 - **Délégué titulaire :**
 - Gérard VERDIER
 - **Délégué suppléant :**
 - Denis CHAUVET

- **FARANDOLE DU TEMPS :**
 - Véronique PISSAVY
 - Danielle HUGUET

- **SMGF de PICHERANDE :**
 - Claude DUFFOUR

- **Association des communes forestières du Puy de Dôme :**
 - Lucien ANDRAUD
 - Gérard VERDIER

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE L'ÉCOLE, DES ASSOCIATIONS ET DU PERSONNEL COMMUNAL :

A l'unanimité, ont été désignés :

- **Ecole :** Didier CARDENOUX, Eliane GOY.
- **Associations :** Méloé TRONCHE, Danielle HUGUET.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

- **MEMBRES TITULAIRES :**
 - Lucien ANDRAUD, agriculteur, « Escombres »,
 - Pierre MOINS, agent de maîtrise à la Poste, « Les Plaines »,
 - Eliane GOY, retraitée du ministère des finances, « Charjoux »,
 - Guy Minet, conducteur d'engins « 2, Lotissement Elie Cleedel »,
 - Lionel BRENDANI, agriculteur retraité, « 8, Route de Picherande »,
 - Catherine AUGUIN, artisan coiffeuse, « 8, Lotissement Elie Cleedel »,
 - Carole Anne SERVAGNAT, Conteuse-Thérapeute, « Redondel »,
 - Jean-René TOURNADRE, retraité de l'Education Nationale, « Le Bourg »,

- Denis CHAUVET, agriculteur retraité, « La Drelet » 63850 Saint-Genès Champespe,
- Michel MOULIN, retraité DDAF, 13, rue François Mitterrand – 63670 La Roche Blanche,
- Nathalie MINET, ouvrière agricole, « 21, route de Condat »
- Gérard VERDIER, agriculteur, « La Pessade » (propriétaire de bois)

➤ **MEMBRES SUPPLÉANTS :**

- Marie-Thérèse CHAUVET, commerçante, « 40, route de Besse »,
- Danielle HUGUET, retraitée de l'éducation nationale, « 12, Route de Saint-Genès »,
- Silvère PLANE, entrepreneur TP, « Contain »,
- Laurent MARION, conducteur d'engins, « 16, Lot. Elie Cleedel », (propriétaire de bois)
- Roger VIDAL, agriculteur en retraite, « La Combe Chave »,
- Jean-Paul PAPON, employé Conseil Général, « Le Bourg »,
- François ECHAVIDRE, agriculteur en retraite, « Esclos »,
- Méloé TRONCHE, docteur vétérinaire, « La Manne »,
- Jean-Pierre ESCALIER, artisan plombier chauffagiste retraité, « 20, Route de Besse »,
- Jean-Louis LAC, taxi, « Lotissement La Longeix »,
- Véronique PISSAVY, Conjointe d'exploitation, « Pré Laval »,
- Antonella COUSSOT, praticienne en thérapie, « Graffauaix ».

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET DE SON SUPPLÉANT :

Le recensement de la population de notre commune débutera le 21 janvier 2021 pour se terminer le 20 février 2021. A la demande de l'INSEE, il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement et le Conseil à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable** à la nomination de Monsieur Didier CARDENOUX, Maire, coordonnateur communal pour le recensement ci-dessus évoqué.
- **DIT** qu'il sera assisté dans ses fonctions par Pascale CHABAUD en tant que coordonnateur suppléant.

ASTREINTES HIVERNALES :

A l'unanimité, il est décidé de payer les astreintes ci-dessous détaillées :

- 116.20 € pour l'astreinte assurée par Jacques MAZEYRAT ;
- 232.40 € pour les 02 astreintes assurées par Anthony MAZEYRAT (116.20 € x 2 = 232.40 €).

DEMANDE DE RÉTROCESSION AUPRÈS DE LA CCMS DES ESPACES VERTS DE LA ZA DE LA LONGEIX :

Un accord de principe est donné à la proposition mise en objet et la demande sera déposée auprès de la CCMS.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Demande de location de la cave du CCAS :** le conseil donne un accord de principe à la demande de Monsieur Philippe MOINS qui souhaite louer la cave du CCAS dans le cadre de son activité commerciale. Le montant de la location sera défini par les membres du CCAS lors d'une prochaine réunion.
- **Personnes « ressources pastorales » :** Dans le cadre d'une étude sur le pastoralisme, cinq personnes ont été nommées auprès de l'association « AUVERGNE ESTIVES ». Il s'agit de Messieurs Lucien ANDRAUD, Didier CARDENOUX, Denis CHAUVET, Lionel BRENDANI, Madame Eliane GOY.

Pour les résidents de la commune des masques sont disponibles en mairie.
Vous pouvez aller les chercher entre 11H-12H

La propreté canine : un devoir de citoyen



Quelques propriétaires de chiens laissent leurs animaux faire leurs besoins sur les trottoirs, ou parfois même sur la rue. Marcher dessus est très désagréable. Merci à vous d'être propre pour votre chien et d'enlever les traces de son passage !

Randonnées thématiques

La Communauté de communes a décidé de créer des randonnées à thème sur les vingt communes qui la composent. Celle d'Égliseneuve s'intitule « *Des vaches, des hommes et du saint-nectaire* ». Elle partira de la Maison des Fromages rejoindra la route de Picherande par le lotissement Elie Clédel, empruntera le chemin rural qui monte à la Manne. Elle continuera jusqu'à Dressondeix pour redescendre par la route qui conduit à la départementale 978 et remontera à Bost de Village. Elle se dirigera ensuite vers la Farge puis le site d'Entraigues (plan d'eau, cascades et ruines du château) pour un retour sur Égliseneuve via la croix Marty. Son itinéraire sera jalonné par dix-huit panneaux directionnels, huit pupitres de lecture et divers aménagements (bancs, tables de pique-nique...) seront installés.



Décoration florale sur le chemin de la Longeix réalisée par Christian Laporte



Pont de Dressondeix

L'association « Les Amis d'Egliseneuve », soucieuse de la conservation du patrimoine communal, a adressé le 20 mai dernier un courrier au Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour l'interroger sur la démolition programmée du pont dit « de Dressondeix ».

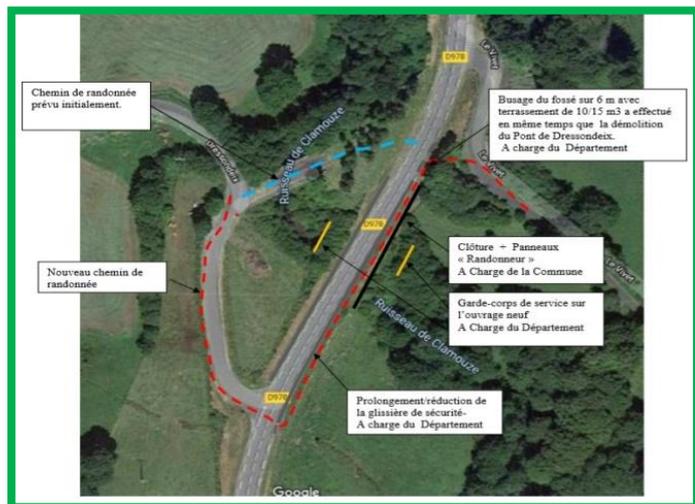
A la suite de ce courrier a été organisée sur les lieux une rencontre entre le Maire d'Egliseneuve accompagné de deux élus, le Président de la Communauté de communes, deux représentants de la DRAT Sancy (Direction Routière et Aménagement du Territoire) et un représentant de la CG/DRGM /SOA. Le Président d'honneur des « Amis d'Egliseneuve » a pu rejoindre ces personnes en fin de réunion.

Selon la DRAT, ce pont est classé, depuis seize ans déjà, en catégorie 5S, celle de la plus grande dangerosité, et interdit à la circulation des véhicules et des piétons par des barrières de sécurité. Récemment, le simple passage sur sa chaussée de deux agents en inspection a entraîné la chute dans la rivière de deux gros blocs de pierre qui se sont détachés de la voûte, rendant manifeste le péril pour des pêcheurs qui s'aventureraient dessous. Par ailleurs on peut constater que les parapets en béton sur les deux côtés penchent en direction du vide et que l'eau s'est infiltrée.

Le Département a donc décidé la démolition de l'ouvrage. A la question : « Ne peut-on le conserver en barrant tout accès ? », il a été répondu que cela n'est pas possible : grillager le dessous pour en interdire l'approche aux pêcheurs créerait un obstacle à la libre circulation de l'eau, feuilles et branchages s'accumulant peu à peu.

Le Département aurait accepté la cession du pont à la commune, charge à celle-ci de financer les travaux nécessaires à l'immédiate restauration (travaux estimés à environ 180 000 euros hors taxes) et à l'entretien dans les années à venir. L'équipe municipale n'a pas jugé pertinent d'engager les Egliseneuveois dans de telles dépenses.

La randonnée à thème devait initialement emprunter ce pont pour prendre ensuite la petite route qui monte vers Bost de Village. Son trajet se trouve donc quelque peu dévié, d'une centaine de mètres environ : elle suivra la route de Dressondeix jusqu'à son intersection avec celle de Besse qu'elle traversera, puis remontera derrière la glissière de sécurité. Un léger aménagement du talus permettra de quitter la départementale au plus vite, avant l'intersection avec la route de Bost de Village (voir schéma ci-dessous).



La commune installera des panneaux d'une part pour alerter les automobilistes sur l'éventuelle présence de randonneurs, et d'autre part pour recommander vivement à ces derniers de bien suivre le passage derrière la glissière, qu'elle délimitera et sécurisera par une clôture du côté des champs. Le Département, quant à lui, veillera à barricader, en attendant les travaux, les accès à la chaussée du pont.



Les employés communaux ont effectué le débroussaillage, l'abattage de quelques petits arbres, le nettoyage du fossé et la remise en état du chemin de la Cabane. De gros travaux de réfection : élargissement, dégazonnage, saignées pour écoulement d'eau... ont également été effectués sur le chemin de Chabagnol.



Aire de camping-cars



Les travaux commencés à l'automne ont été retardés par le confinement. L'installation des bornes de ravitaillement en eau et électricité devrait être réalisée fin juin. Dans le meilleur des cas l'aire pourrait être en service courant juillet. Nous comptons sur l'efficacité des entreprises

Automobilistes, Attention !

Près du plan d'eau (sur la départementale 30 en direction de Compains) la chaussée a subi un affaissement dû aux huit mètres d'épaisseur de tourbe sur laquelle elle repose. Dans l'attente de travaux importants, le Département a établi une circulation alternée. Merci de votre prudence et de votre compréhension.

Maison des fromages

Ouverture du point de vente 10H-18 H
du 20 juin au 1^{er} juillet 2020 mercredi, samedi, dimanche.
A partir du 4 juillet du mardi au dimanche (fermé le lundi)



Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre).



La vie associative

Association : « La Mémoire des Marchands de Toiles »

Depuis 2015, année de sa création, notre association a proposé, dans différents villages qui ont vu naître des marchands, des expositions itinérantes en été mais aussi à d'autres périodes de l'année, ainsi que des présentations ou conférences. L'ensemble de ces manifestations peut être retrouvé, à partir des affiches correspondantes, sur notre site : <http://lamemoiredesmarchandsdetoiles.fr> sous association/objectifs, intentions et projets.

Depuis l'été 2017 nous proposons également une exposition permanente (l'ensemble du matériel reste en place) dans une partie du premier étage de la 'Maison des Fromages', la seconde partie étant consacrée aux fromages (les outils et les 5 AOP d'Auvergne).

Nous utilisons également une partie de l'ancien local des pompiers pour entreposer le matériel non utilisé par les expositions itinérantes. C'est aussi à cet endroit qu'est exposée la 'Maringotte', qui était la voiture utilisée par les marchands.



Pour cette année 2020 la situation sanitaire nous a amenés à renoncer aux expositions que nous avions envisagées, comme c'était par exemple le cas à Murat le Quaire. L'exposition de la Maison des Fromages pourra cependant être accessible, en libre visite, aux heures d'ouverture du point de vente. Et si la situation le permet nous serons présents pour proposer des visites guidées du 3 au 15 août, de 15 h à 19 h sauf les mercredis de 9 h à 13h.

A la maison des fromages la réorganisation de l'espace consacré aux marchands a permis de gagner de la place et ainsi d'exposer davantage d'éléments. D'autre part la présentation de l'ensemble des panneaux a été améliorée ; ils ont été réécrits et imprimés sur de la toile, ce qui est plus représentatif du métier.

Dès que possible nous espérons pouvoir proposer à nouveau des visites guidées et commentées, à des groupes, avec prise de rendez-vous auprès de Gérard FANDARD : 06 84 74 35 47

En attendant n'hésitez pas à retrouver, entre autres, nos vidéos sur notre site :

<http://lamemoiredesmarchandsdetoiles.fr>



Fête patronale 10-11-12 et 13 juillet
Vide-greniers – attractions foraines – pétanque – Feu d'artifice
(sous réserve de décisions gouvernementales)

L'association « Les Amis d'Egliseneuve » organise une petite randonnée sur le « Chemin des croix » Jeudi 6 août.
Le rendez-vous est fixé à 14h30 au foirail : église, pont d'Espinchal, les Angles (pause), Site d'Entraigues, Pont Marty, cimetière, croix Mariot.
Retour vers 17 h, salle du Club de l'Amitié.
Merci pour votre présence.

VISITEZ L'ESPACE ALBERT MONIER
A CONDAT-EN-FENIERS
2, GRAND'RUE
15H-18H ENTRÉE LIBRE
EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE
"Albert Monier - Le monde en noir et blanc"



La 14ème édition présentera cet été une sélection de 10 œuvres d'art monumentales en pleine nature
La Bourboule, Murat le Quaire, Beaune le Froid, Chambon sur Lac, Saint-Nectaire Bas, Valbeleix, La Godivelle, Super-Besse, Picherande, chastreix



Les Amis d'Egliseneuve

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 février dernier, après la présentation et le vote des bilans moral et financier à l'unanimité, le président J.BERNARD, la trésorière N.CLEDEL et le secrétaire G.CAGNIANT ont déclaré vouloir passer la main après 23 années de service.

Un nouveau Bureau a été élu à l'unanimité :

Président d'honneur : Jacques BERNARD, président : Jean-René TOURNADRE

Vice-présidentes : Eliane BEGUOIN et Josette BAPT

Trésorier : Rémi JOGUET, adjointe : Josette GELLY

Secrétaire : Roger VIDAL, adjoint : Gérard FANDARD

Après avoir remercié l'assistance, le nouveau président a rappelé l'article 2 des statuts : «...faire revivre la culture et les traditions par une meilleure connaissance du passé...».

La cotisation est maintenue à 10 €.

Depuis, le Bureau s'est réuni le 2 juin et a statué sur les points suivants :

Annulation de la 18ème journée du livre du 22 juillet, report en 2021 ; annulation de la sortie au BOURNAT du 25 juin ; (COVID 19) ; récupération de l'armoire bibliothèque et installation/salle informatique ; demande de publication de la lettre au Conseil départemental concernant la destruction de l'ancien pont de Dressondeix dans le bulletin municipal ; «boadà» à ENTRAIGUES pour mettre en valeur les restes du château ; (RDV samedi 4 juillet à 9 h30 à tous les bénévoles...puis casse-croûte) ($\frac{1}{2}$ journée découverte d'une partie d'un «chemin des croix», après-midi du jeudi 6 août : RDV au foirail à 14 h 30, parcours de 2 h 30) ;

2ème journée du patrimoine : dimanche 20 septembre, en partenariat avec l'association «la mémoire des marchands de toile».

Notre association a publié de nombreux ouvrages qui sont épuisés ; il est proposé aux personnes intéressées de passer commande auprès du président, JR TOURNADRE, pour : «Egliseneuve au début du XXème siècle» et «les croix de la mémoire».

«L'Eglise Saint Austremoine et ses chapiteaux» et les trois livres d'Henri ANDRAUD, ancien maire, ancien député et ancien ministre, sont disponibles ; contacter le président.

L'A.C.I.E.R, dont notre Maire, Didier CARDENOUX en est le Président actuel, a dû renoncer à la sortie annuelle prévue les 1er et 2 mai dans le LOT, en raison des restrictions gouvernementales.

La prochaine rencontre aura lieu à EGLISENEUVE près BILLOM le samedi 3 octobre, à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle.
Correspondant local: Jean-René TOURNADRE; tel: 06 33 87 60 38

Chronique du temps passé

Beaucoup d'Egliseneuvois ignorent l'existence des ruines du château d'Entraigues. Pourtant, pendant des siècles, plusieurs familles nobles possédèrent les terres et le château de cette seigneurie. L'association "Les Amis d'Egliseneuve" va œuvrer pour restituer à ce site son intérêt historique et touristique, et profite de ce bulletin municipal pour vous donner une brève histoire de ce château, en utilisant les recherches de F.Maret et Robert Mouly. Le château semble avoir été construit au XII^e siècle, par Maurice de Courcelles du Breuil, à l'écart de l'église et du monastère existants alors, sur le site appelé Entraigues. C'était une forteresse à douves sèches et étroites du côté ouest, et bordant un ravin du côté est (nous ne possédons aucun descriptif de ce bâtiment). Il semblerait qu'il existait, à l'origine, une tour aux quatre angles du bâtiment. Pendant la Guerre de cent ans (1337-1453), le pays est à feu et à sang, le château est investi par un bandit faisant partie de la bande des "Tuchis", Pierre de la Bruyère, et ce, de 1370 à 1384.

En avril 1384, Jean d'Auvergne, Duc de Berry, avec une armée de 400 lanciers, réinvestit le château, tue Pierre de la Bruyère et nombre de ses compagnons. Malheureusement le bâtiment est partiellement mis à mal. C'est à Agnès de Chabannes, épouse de Jean de Balsac (nouveau Seigneur d'Entraigues), que revint la lourde tâche de reconstruire le château ; de l'édifice du XII^e siècle, on ne conserva que l'enceinte, et l'on bâtit un château de plan massé au milieu des anciennes murailles. La construction dura plusieurs années, et sous l'administration de ses fils, des artistes italiens vinrent prêter leur concours, comme en témoignent certaines pierres de taille récupérées après la démolition.

A la veille de la Révolution de 1789, le château appartenait à Claude Etienne de Montagnac, et à cause de l'absentéisme chronique de ses propriétaires antérieurs, le bâtiment était dans un état de vétusté proche de la ruine, et n'était déjà plus habitable. Les communs servaient au logement des bestiaux ou aux récoltes. Claude Papon, fermier du domaine de la Combechave, affermait à bail pour deux chars de lin et autres obligations, le pré du château et la Montagnoune.

Jacques BERNARD



Informations diverses

Demande de permis de construire

Pour pouvoir démarrer le chantier de construction de votre maison et/ou de ses annexes comprenant ou non des démolitions (garage, piscine, véranda, abri de jardin, etc.), vous devez impérativement obtenir un permis de construire pour les surfaces de plus de 20 m².

La construction d'un bâtiment agricole n'échappe pas à la règle.

La demande doit être déposée à la mairie de la commune du lieu de construction.

Les démarches pour déclarer la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment ou son ravalement

Vous voulez remplacer une fenêtre, une porte ou des volets, faire un ravalement de façade, rénover la toiture... Les travaux de modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser en mairie.

Quoi de neuf sur Egliseneuve ???

Du home camping à Graffaudeix (camping chez l'habitant) !!!

Depuis début juin, Yan, Antonella et leur petite tribu, sont heureux de vous accueillir, amis voyageurs, vacanciers et randonneurs, en tente, dans leur jardin, en pleine nature.

Bienvenue à vous, dans la simplicité et le partage, le tout sur un fond de convivialité et de bienveillance.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter leur profil et la prestation proposée sur www.homecamper.fr (Référence de l'annonce :

<https://www.homecamper.fr/land/24759>)

Contact tel : 06 32 93 12 81

Parlons Patois (Parlons Patoué)

Enà feirà (fièrà) dau sîete (seite sète) frairi (frèré) en pau plazentà

Chacà nadà, a l'entran de juilhé, lau (leu) sejeiri (sètre-sejeiré) se trovavon pe là feirà (fièrà) de la dalha. A que mati, en joeine que sotavà (seutavà) de l'aute coustà (cousta-coutà) de la Cantau, se fagué (faguié) acoustâ (abourdâ) p'en mousur (mousu) de l'endreï.

1. é be mon drole ! Seis vendü pe faire lau fi (leu fei) ?
2. -é be voei (vouei), é pense troubâ enà bounà plassà.
1. te voleis lüjâ pe combe de ten ? En mi (mé) ? Dou mi (mé) ?
2. Si pode toutà là sazou.
1. é combe voleis ganhâ ?
2. milà catre sen
1. milà catre sen ! O garse ! (O bougre) Couà n'en fai bravamen (fai bi) ma ... voudrià veire se sabeis bian (bien) sejâ !
2. Cou ei le proumier) co que me l'ieuje, ma sabe sejâ, couei mon grans que m'à dreissà

1. Prouparà tà dalhà ! Gueitàs dier que là bargueirà, vazeis me faire veire se que sabeis faire (coumà sejeis (seijeis) ! Penden que ten, (dà que mentre, dà que ten) le monde s'éron troupelâ (gourbelhunâ-atroupelâ) pe veire se que se passavà.

Le drole preparavà (prouparavà) sau (seu) z-outi ? soté (seuté) sa peirà de la coudeirà (coudièrà), fiavé (fialé) sa dalha é se bouté a l'obrâ.

Talhau (dabo) le seguon ran, vunà de la fonsieirà de l'endreï, soté (seuté) d'abavan bei là bavajà (baveî-balajà) a là mo en creda (credan) :

- De que fazeis ti ? T'embestieis pa tü de veni sejâ dien moun-or ! (Se cou ei pa en-ontà de veni sejâ dien moun-or !)

En autà fonsieirà soté (seuté) mai (meitou), bei sà canà en creda (credan) :

Te vaze schandï (eschandï) le schinä (l'eichinà) ... E vouzauti (vouzauté) bougri (bougré) de tiendé (beneî-badàbé) avez pa d'obrâ a faire ?

A là fi de là fi, couà se chabé ei bistro bei là chopinà.

Une foire des sept frères un peu cocasse

Tous les ans, début juillet, les faucheurs ont rendez-vous à la foire des faux. Ce matin-là, un jeune homme qui sortait de l'autre côté du Cantal est accosté par un important personnage local.

1. Alors mon gars ! T'es venu pour faire les foins ?
2. Bien sûr ! Et j'espère bien trouver une place.
1. Tu veux t'embaucher pour combien de mois ? un mois ? deux mois ?
2. Si je peux, je veux bien faire toute la saison.
1. Et tu veux gagner combien ?
2. Mille quatre cents
3. Mille quatre cents ! Bougre ! Mais ça en fait bien, et puis je voudrais savoir si tu sais bien faucher.
1. C'est la première fois que je me loue, mais je sais faucher ... j'ai appris avec mon grand-père.
1. Bon et bien, on va faire un essai. Tu vois ce petit enclos derrière la boutique ? Tu vas me faire voir ce que tu sais faire.

Pendant ce temps un attroupement s'était formé pour voir la scène.

Le jeune prépara son matériel, il sortit sa pierre de la « coudeire », aiguisa sa faux, et se mit au travail.

Dès le deuxième rang une des propriétaires sortit le balai à la main en criant :

Qu'est-ce que tu fais là ? Si c'est pas honteux de venir faucher chez moi !

La seconde sortit aussi avec sa canne :

Je vais te frictionner les côtes ! Et vous ! Vous n'avez que ça à faire ?

Finalement tout est bien qui finit bien au bistrot autour de la chopine.

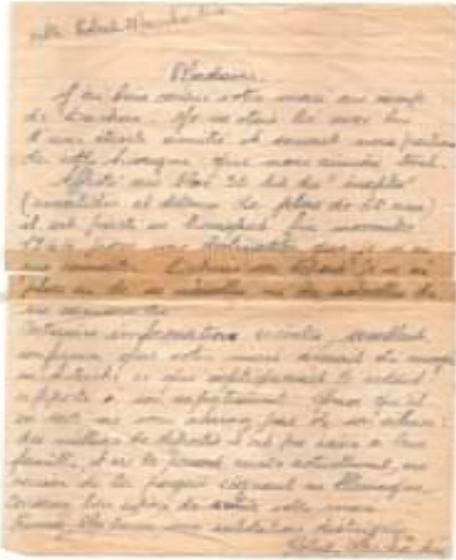
Association : auvarnhà : patué é tradisieu de cha nezautrei ; contact : J-R TOURNADRE

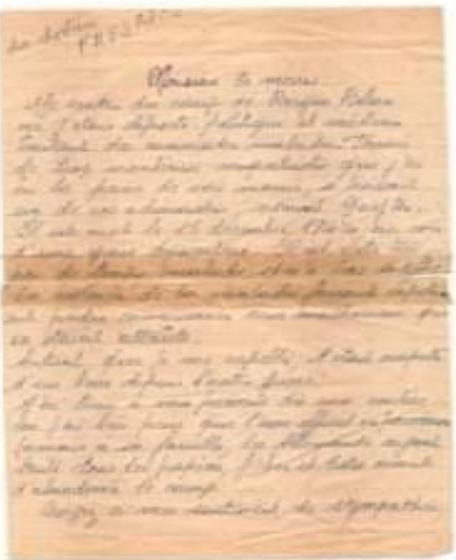
8 mai 1945 : «ensemble pour se souvenir»
Exposés réalisés par deux élèves du collège de Besse

Maëlys Echavidre, élève de 6ème

	<p>Nom: Gayton Prénom: Maurice Date de naissance: 14 mars 1892 Date de décès: 15 décembre 1944 (grave dysenterie, dans le camp de Bergen Belsen) Nom et prénom du rédacteur de la fiche: Charles O'helly L'élaboration scolaire: Collège de Besse</p>
---	---

Maurice Gayton a participé à la guerre de 14-18 en tant que combattant, lors de cette guerre il a eu un bras coupé par un obus. Il n'a pas été démobilisé pour la guerre de 39-45 ou son handicap. Ses très vite il est rentré dans la résistance, comme souvent à cette époque il a été dénoncé et a été déporté au camp de Dachau jusqu'à fin novembre 1944 (lettre d'un camarade à sa famille). Il a été transféré au camp de Bergen Belsen où il y est décédé le 15 décembre 1944 (lettre du docteur Gréjafon au maire d'Églanville d'Entraigues).





Projet « 8 mai 1945 - 8 mai 2020, Ensemble pour se souvenir »

Participez à la **réalisation d'une vaste galerie commune de personnages anonymes (membres de votre famille...) ou célèbres qui ont participé à leur manière à la Seconde Guerre mondiale** en tant que combattant, résistant, juste, prisonnier, déporté, victime civile...

Ainsi il s'agit de réaliser une **petite notice biographique pour le personnage de votre choix**. Elle devra se composer des éléments suivants :

	<p>Nom : MOREL Prénom : FERNAND Date de naissance : 30/08/1927 Date de décès : 20/01/2017 Nom et prénom du rédacteur de la fiche : VALLEIX THOMAS Etablissement scolaire : COLLEGE DU PAVIN-BESSE</p>
--	---

Mr Fernand MOREL est mon arrière-grand-père paternel.

Mon pépé a vécu une douloureuse épreuve :

Il avait 17 ans quand les allemands ont débarqué dans son village.

Il construisait avec son père, Raymond et son frère Maurice, un bâtiment agricole.

Les allemands les ont chargés dans un fourgon tous les 3, laissant seule, sa maman pour gérer la ferme familiale.

Ils sont conduits jusqu'à Clermont -Ferrand dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, mon pépé et son frère seront relâchés, quant à son père, il sera déporté en Allemagne dans le camp Sachsenhausen-Oranienburg.

Malheureusement son père Raymond décédera le 28/02/1945, soit 2 mois avant la libération.

- [Votre engagement dans ce projet implique que votre travail sera mis en ligne sur une page dédiée du site académique et accessible à tous.](#)

Directeur de publication : Didier CARDENOUX
Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET
Ont contribué : Jacques BERNARD, Gérard FANDARD et Jean-René TOURNADRE



Puy de la Vaysse

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages
Mairie d'Egliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98
Courriel : egliseneuve@free.fr
